



## CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Fédération des sociétés de fonctionnaires  
vaudois  
Ch. des Allinges 2  
1006 Lausanne

Réf. : PM/15003669

Lausanne, le 25 mars 2009

### **Decfo/Sysrem / Nouvelle politique salariale - Poursuite des négociations**

---

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre courrier du 20 février 2009 qui a retenu sa meilleure attention.

Il est en mesure de vous apporter les orientations suivantes aux quatre thèmes que vous évoquez.

L'introduction de la nouvelle politique salariale nécessitera des ajustements et impliquera également que sur certains aspects les règles appliquées jusqu'ici soient modifiées. On rappelle également que les travaux de la Commission tripartite doivent être organisés en priorité, conformément à la décision du Grand Conseil prévue par le décret et nonobstant l'effet suspensif accordé par la Cour constitutionnelle. Il est dès lors nécessaire de fixer des priorités dans le traitement des différents dossiers.

1. *Revérification des fonctions et postes de trois secteurs, du secteur administratif, métiers secrétariat, de conseiller en orientation scolaire et professionnelle et de bibliothécaire*

Les travaux techniques sont en cours. Le Service du personnel a pris des contacts nécessaires avec les services concernés. Une fois ce travail technique achevé, ces résultats vous seront naturellement soumis. On peut espérer pouvoir traiter les métiers de conseiller en orientation scolaire et professionnelle durant le deuxième trimestre 2009, les métiers de bibliothécaire d'ici la fin du premier semestre 2009 et, si possible dans le même délai, les métiers du secrétariat.

2. *Négociations sur un barème relatif aux conditions de rémunération des nettoyeurs*

Le chantier n'a pas encore pu être entamé, compte tenu des autres dossiers qui sont traités. Conformément aux engagements pris, ce chantier sera ouvert cette année.

3. *Dispositif réglementaire relatif à la fixation du salaire et aux promotions*

Des nouvelles règles applicables dans ce domaine font l'objet d'un examen attentif. Le Conseil d'Etat vous communiquera d'ici la fin du premier semestre au plus tard, les

nouvelles modalités et les premiers enseignements qu'on peut en tirer avant de vous soumettre formellement un dispositif normatif.

#### 4. Rattrapage pour la période transitoire

Les règles dans ce domaine n'ont pas évolué. Pour votre information, le rattrapage en 2008 a concerné d'une part les collaborateurs dont le salaire était inférieur au minimum à concurrence d'environ CHF 16 millions, les CHF 16 autres millions restant ayant servis au rattrapage vers le salaire cible. Environ 2400 dossiers ont atteint le salaire cible en 2008. En 2009, CHF 10 millions ont été répartis sur l'ensemble des collaborateurs concernés par un rattrapage. Environ 3000 atteindront le salaire cible en 2009. Les années suivantes, le montant prévu par la convention sera distribué selon les mêmes règles, soit sur la base de l'effectif du mois de janvier.

Afin d'approfondir ces différents thèmes et d'aborder celui de la Caisse de pensions, le Conseil d'Etat vous propose de reprendre le processus de négociations à la faveur d'une première séance fixée

**au mercredi 29 avril 2009, à 15h00.**

Le lieu vous sera indiqué ultérieurement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

#### **Copies**

- aux membres de la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines
- SSP et SUD, à titre d'information et d'invitation à la séance de négociations